

COMMUNE DE MITTELHAUSEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2013

Sous la présidence de Mme Mireille GOEHRY, Maire

Nombre de conseillers : élus: 15 en fonction: 15 présents ou représentés: 14

Date de convocation : 18/06/2013

Présents : GOEHRY Mireille, SIMON Gérard, FLICK Daniel, ARBOGAST Nicole, BRUCKMANN Jacques, COLIN Georges, FLICK Guillaume, GOEHRY Jean-Georges, HAMM André, MAGNIER Michèle, POULAIN Jean-Sébastien, SAENGER Tharcisse, STEINMETZ Jean-Paul, URBAN Jean-Michel

Absent excusé : FELDMANN Jean-Paul

Délibération n° DCM-030-2013

2. Urbanisme

2.1 Documents d'urbanisme

Approbation du Plan Local d'Urbanisme : PLU

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L-123.1 et suivants, R-123.1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 5 mars 1998 prescrivant l'élaboration du POS de Mittelhausen ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2012, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de P.L.U. ;

Vu l'avis de l'État en date du 30/10/2012 ;

Vu l'avis des personnes publiques associées et consultées ;

Vu l'arrêté municipal en date du 5 mars 2013 mettant le projet de P.L.U. à enquête publique ;

Vu l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 2 avril 2013 au 3 mai 2013 et vu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu les modifications au dossier apportées à la suite des avis de personnes publiques et de l'enquête publique;

Considérant que ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du plan local d'urbanisme,

Considérant que le dossier du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré le **Conseil Municipal**, décide d'approuver le P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente. La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Mittelhausen aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées.

La présente délibération accompagnée du dossier de PLU qui lui est annexé est transmise au Préfet.

Adopté à l'unanimité moins une abstention FLICK Guillaume

Pour copie conforme,

Le Maire :

Mireille GOEHRY



Délibération certifiée exécutoire, compte tenu de sa publication ou notification et de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 28 juin 2013